

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE PEYROULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Reçu en Sous-Préfecture de Castellane le

/ 4 DEC. 2014

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Séance du 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le samedi vingt-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Peyroules, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric CLUET, Maire.

Étaient présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, LACROIX, HAULBERT
Ms CLUET, FUNEL, GALFRE, GIRAUD, CARTON, ZANDOMENIGHI,
BOUX

Était absente : Mme MOUREY-AUDIBERT

Objet : *Tarif concession cimetière*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'instaurer des tarifs de concession cimetière (La Foux, Peyroules, La Bâtie) afin de mettre à jour les plans du cimetières et libérer certaines places.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide** d'adopter les tarifs suivants :

Concession	15 ans	30 ans	50 ans
Tarif Part pour la Commune	150 €	350 €	666 €
Tarif Part pour le CCAS	75 €	175 €	334 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire



F. CLUET